



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Taux de fréquentation des trains intercités de nuit

Question écrite n° 1076

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les taux de fréquentation des trains intercités de nuit (ICN). Pour justifier la suppression de certaines lignes de trains ICN, dont celle de la Palombe bleue reliant Paris à Hendaye en passant par Tarbes, le Gouvernement a expliqué que le modèle économique des trains de nuit n'était plus viable dans la mesure où la fréquentation avait diminué de 25 % depuis 2011, laissant entendre que l'offre de train ne répondait plus aux besoins des voyageurs. Afin de faire la lumière sur les causes de cette baisse de fréquentation, elle lui demande de bien vouloir publier le nombre d'ICN ayant réellement circulé chaque année depuis 2010, sur la ligne Paris-Tarbes-Hendaye, ainsi que sur les autres lignes ICN et si possible de préciser pour chacune de leur circulation, le nombre de places offertes et le taux d'occupation.

Texte de la réponse

La décision de supprimer au 1er juillet 2017 la ligne de nuit TET dite de la Palombe bleue qui reliait Paris à Hendaye a été prise par l'État en juillet 2016. Cette décision fait suite au rapport de mai 2015 de la commission « TET d'avenir » réunissant des parlementaires, des élus régionaux et des experts qui a montré que le modèle économique des trains de nuit n'était plus viable : en 2015, les lignes concernées représentaient 25 % du déficit des trains d'équilibre du territoire (TET), environ 90 M€, alors qu'elles ne correspondaient qu'à 3 % des voyageurs transportés. L'État a donc décidé d'arrêter la plupart des trains de nuit dont la Palombe bleue et de ne conserver que les seules lignes de nuit Paris-Briançon et Paris-Rodez/Latour-de-Carol qui répondent à de forts enjeux d'aménagement du territoire du fait notamment de l'absence d'alternatives de transport. S'agissant de la ligne Paris-Hendaye, la date d'arrêt retenue a été le 1er juillet 2017 qui correspond à la mise en service de la nouvelle ligne LGV Sud Europe Atlantique (SEA). Cette mise en service apporte en effet une amélioration substantielle de la desserte du Sud-ouest de la France qui permet aux usagers qui empruntaient la Palombe de bénéficier de solutions alternatives performantes par le TGV, soit directes, soit en correspondance avec celui-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1076

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4355

Réponse publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 824